



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2019
Français
Original : anglais

Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les ans un rapport sur les moyens de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA). Le point y est fait sur la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, la situation actuelle du partenariat stratégique entre les deux organisations et les mesures prises pour le renforcer. Y sont également décrites les activités menées par le BNUUA depuis la publication du précédent rapport ([S/2018/678](#)), en juillet 2018, notamment en ce qui concerne les questions soulevées dans les résolutions [2378 \(2017\)](#) et [2457 \(2019\)](#) du Conseil et en concordance avec les objectifs de développement durable.

II. Partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

2. Un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel si l'on veut trouver des solutions efficaces aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes auxquels l'Afrique fait face. Les deux organisations tirent parti de leurs avantages comparatifs respectifs pour atteindre les objectifs communs suivants : renforcer la paix et la sécurité ; promouvoir les droits de la personne et la bonne gouvernance ; appliquer l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.



Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

3. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent se consulter davantage pour prendre leurs décisions et, ce faisant, parvenir à une convergence stratégique et à une cohérence dans la recherche de solutions aux problèmes que rencontre l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Le 19 juillet 2018, les membres des deux organes ont tenu leur douzième réunion consultative annuelle à New York et ont examiné à cette occasion les questions de paix et de sécurité, en particulier la situation en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative phare de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2020 ». Les deux organes se sont engagés à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, au moyen notamment de missions conjointes dans des zones de conflit en Afrique.

4. Au cours de la période considérée, mes représentants et envoyés spéciaux ont continué d'informer le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité conjointement avec leurs homologues de l'Union africaine, ce qui a permis aux deux organes de tenir compte des points de vue des deux organisations dans leurs décisions. Le Conseil de paix et de sécurité a également effectué des missions en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan du Sud pour prendre directement le pouls de la situation sur le terrain. Ces missions, effectuées avec l'appui de l'ONU, ont permis au Conseil de paix et de sécurité d'échanger avec mes représentants spéciaux et d'autres responsables dans ces trois pays.

5. Les trois États d'Afrique qui sont membres non permanents du Conseil de sécurité ont continué de jouer un rôle essentiel de trait d'union entre les deux conseils, en exprimant de plus en plus les points de vue et les positions communes de l'Afrique sur les questions intéressant l'ensemble du continent. À New York, ils ont invité la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Sous-Secrétaire général pour l'Afrique ainsi que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à présenter des exposés mensuels sur le programme de travail du Conseil de sécurité. À Addis-Abeba, la Commission de l'Union africaine et le BNUUA ont aidé à organiser des réunions mensuelles de coordination entre les représentants de la présidence du Conseil de sécurité et ceux de la présidence du Conseil de paix et de sécurité afin que ceux-ci puissent échanger des informations et, dans la mesure du possible, renforcer la coordination et les effets de synergie entre les programmes des deux conseils.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Commission de l'Union africaine

6. Le partenariat stratégique entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine a continué de se renforcer. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et moi-même avons continué de nous employer en priorité à la mise en place d'un partenariat stratégique systématisé et fiable. La signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, en avril 2017, et celle du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en janvier 2018, se sont traduites par des échanges plus réguliers et plus constructifs, ainsi que par une coordination plus systématique. Dans mon allocution à l'occasion de la

trente-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue en février 2019 à Addis-Abeba, j'ai souligné que la coopération stratégique avait fait un bond en avant et que nous étions maintenant mieux placés pour relever nos défis communs.

7. Le 6 mai 2019, le Président de la Commission et moi-même avons organisé la troisième Conférence annuelle ONU-Union africaine à New York. À cette occasion, les progrès réalisés dans l'application des deux cadres communs mentionnés plus haut ont été salués. En outre, les participants sont convenus d'intensifier les efforts communs relatifs à l'exécution de l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union africaine, comme indiqué dans le communiqué de presse publié à l'issue de la 829^e séance du Conseil de paix et de sécurité et conformément à la résolution [2457 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Les participants ont également salué le renforcement de la coopération visant à promouvoir la parité des sexes, le leadership des femmes, notamment dans les processus de paix et de médiation, le développement durable et la croissance économique. Le Président et moi-même avons en outre insisté sur le fait qu'il importait de lutter résolument contre les changements climatiques, en soulignant le caractère pressant de ce problème et la nécessité de faire preuve d'une volonté politique beaucoup plus forte. Les participants à la Conférence ont relevé la solidarité et l'esprit d'initiative remarquables dont ont fait preuve les pays africains dans l'action menée pour renforcer le cadre normatif relatif à la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi qu'à l'assistance qui leur est apportée. Ils ont également passé en revue les problèmes liés à la paix, à la sécurité et au développement qui se posent actuellement sur le continent, notamment en Libye, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

8. Le 6 décembre 2018, le Président de la Commission et moi-même avons signé à New York une déclaration commune pour réaffirmer notre attachement à la paix et à la sécurité, notamment au moyen de la coopération concernant les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, et à la promotion de la bonne gouvernance, du développement durable et des droits de la personne en Afrique. Dans cette déclaration, nous prenons acte des progrès réalisés jusqu'à présent dans l'amélioration de ces opérations, notamment en ce qui concerne le respect des droits de la personne, des normes de déontologie et de la discipline, dans la planification et l'établissement de rapports en commun et dans la gestion financière. Nous y saluons l'adoption de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies par les États Membres de l'ONU et diverses organisations intergouvernementales en septembre 2018 et y réaffirmons que les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine constituaient un élément indispensable de l'architecture internationale de paix et de sécurité, notamment en matière d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme. Nous y exprimons notre volonté de renforcer cette collaboration afin de pérenniser les progrès réalisés dans ce domaine.

9. En juillet 2018, la Vice-Secrétaire générale a effectué une mission de solidarité conjointe de haut niveau, sous les auspices du Réseau des femmes d'influence en Afrique, au Niger, au Soudan du Sud et au Tchad en compagnie de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes

et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, ma Conseillère spéciale pour l'Afrique, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, mon Conseiller spécial pour le Sahel et la Ministre des affaires étrangères de la Suède. Les membres de la délégation ont mis l'accent sur la participation et le leadership des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des questions humanitaires dans les trois pays, et plus particulièrement sur la tolérance zéro face à la violence fondée sur le genre et sur les problèmes de sécurité climatique au Sahel. Ils ont effectué des visites sur le terrain à Bol (Tchad), à Maradi (Niger) et à Wau et à Malakal (Soudan du Sud), et où ils se sont entretenus avec des femmes, des jeunes et d'autres personnes touchées par le conflit. Des représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix ont également effectué avec leurs homologues de la Commission de l'Union africaine des visites conjointes de haut niveau sur le terrain en Libye, en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud.

10. La quinzième réunion de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité s'est tenue le 22 septembre 2018 à New York et la seizième le 12 février 2019 à Addis-Abeba. Les commissaires de l'Union africaine et les secrétaires généraux adjoints de l'ONU concernés ont étudié ensemble les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Les hauts responsables ont eu des échanges sur les menaces les plus pressantes contre la paix et la sécurité auxquelles l'Afrique fait face, notamment la situation en Libye, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique, l'accent étant mis sur la Somalie, dans le bassin du lac Tchad et au Sahel, en particulier au Mali. Ils ont insisté sur le fait qu'il importait de renforcer la collaboration, notamment concernant les femmes et la paix et la sécurité, l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique ainsi que la prévisibilité d'un financement à long terme des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

11. Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont procédé en août 2018 à un examen technique conjoint de l'exécution, au cours des deux dernières années, de deux programmes pilotes d'échange de connaissances dans les domaines de l'appui logistique, notamment le programme d'échange de personnel et la participation de fonctionnaires de la Commission aux stages de formation des hauts responsables des missions et aux programmes de formation à la gestion des ressources proposés par le Secrétariat. L'équipe d'examen a conclu que les programmes étaient très bénéfiques pour les deux organisations et préconisé leur poursuite, tout en recommandant d'y apporter quelques modifications mineures. Le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel sont ensuite convenus d'institutionnaliser davantage ces programmes.

12. La douzième réunion consultative annuelle entre l'ONU et de l'Union africaine sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits s'est tenue les 11 et 12 mars 2019 à Addis-Abeba, avec la participation technique de l'Union africaine, de l'ONU et des communautés économiques régionales. Les participants à la réunion ont étudié les tendances régionales sur le continent, et les moyens de prévenir les conflits, de pérenniser la paix, de faciliter les processus de médiation, d'appliquer les accords de

paix et d'appuyer les processus électoraux. En outre, du 20 au 22 mars 2019, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé un dialogue multipartite pour discuter de la collaboration s'agissant de l'analyse des conflits et des mécanismes d'alerte rapide aux niveaux national et régional.

13. Il importe de souligner que la restructuration du dispositif de paix et de sécurité visait également à améliorer la capacité du Secrétariat de l'ONU d'être un partenaire efficace de l'Union africaine. La création du Bureau du Sous-Secrétaire général pour l'Afrique dans le cadre de la nouvelle structure régionale commune permet de regrouper les compétences techniques de l'ancien Département des affaires politiques et de l'ancien Département des opérations de paix. En conséquence, il existe maintenant un référent du Siège de l'ONU pour les questions relatives au partenariat avec l'Union africaine en matière de paix de sécurité et un bureau unique chargé de fournir l'appui stratégique, politique et opérationnel au BNUUA.

III. Partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Menaces contre la paix et la sécurité en Afrique et solutions possibles

14. Les menaces contre la paix et la sécurité dans certaines parties du continent sont de plus en plus complexes et variables. Si des progrès ont été accomplis dans le règlement des conflits en République centrafricaine et au Soudan du Sud, la situation dans ces pays est demeurée fragile et requiert l'engagement et l'appui constants de la communauté internationale. La situation en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays, est également restée fragile et a été aggravée par l'épidémie de la maladie à virus Ebola. La situation en Somalie est restée pratiquement inchangée depuis mon précédent rapport, tandis que les conditions de sécurité en Libye et au Sahel se sont considérablement détériorées.

15. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport de 2018, les principales menaces structurelles profondes pesant sur la paix et la sécurité durables en Afrique demeurent l'exclusion et la discrimination politiques et socioéconomiques ; les failles en matière de gouvernance interne, notamment pour ce qui concerne l'état de droit, les droits de la personne, la prestation des services de base et la gestion équitable des ressources naturelles ; les effets des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire. Ces failles sont aggravées par les ingérences extérieures, les conflits par alliés interposés, l'extrémisme violent et le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et l'absence d'une autorité effective de l'État dans certaines parties du continent. Les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique continuent d'accroître la pression sur les populations déjà vulnérables dans les régions du bassin du lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et du Sahel. Il faut adopter une approche globale et coordonnée, avec la participation des acteurs internationaux, régionaux et nationaux, pour trouver une solution à ces problèmes.

16. En Libye, l'escalade de la violence et l'augmentation rapportée des flux entrants d'armes et de munitions sophistiquées sont demeurées une menace permanente contre la paix et la sécurité dans le pays et dans la région du Sahel. Le blocage du processus politique et les conditions de sécurité actuelles ont compromis davantage les possibilités d'organiser des élections. Le 4 avril, l'Armée nationale libyenne, dirigée

par le général Khalifa Haftar, a lancé une offensive militaire pour s'emparer de Tripoli, conduisant à l'impasse les négociations entre l'Armée et le Gouvernement d'entente nationale reconnu par l'ONU.

17. Au Mali, au Sahel et dans toute la région du bassin du lac Tchad, les menaces croissantes que représentent les actes de terrorisme et d'extrémisme violent perpétrés par les groupes terroristes alliés à Al-Qaïda, à l'État islamique du Grand Sahara et à Boko Haram, ainsi que la prolifération des milices, sont demeurées des obstacles de taille à nos efforts collectifs visant à parvenir à une paix et à un développement durables. En outre, les effets des changements climatiques ont été constatés sur les ressources naturelles rares, notamment aux alentours du lac Tchad, tout comme leur corrélation avec l'intensification des conflits intercommunautaires entre les pasteurs peuls et les Touaregs, des communautés établies dans la zone allant du nord au centre du Mali.

18. Dans la Corne de l'Afrique, Les transitions politiques ont continué de poser des problèmes aux pays déjà fragiles, et les ingérences extérieures ont aggravé les fragilités politiques. Le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée a créé une nouvelle dynamique dans la région. En outre, un déblocage de la situation politique au Soudan a permis d'amorcer une transition vers un régime civil. Toutefois, des difficultés ont subsisté, notamment la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, les relations tendues entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération en Somalie, les tensions entre le Kenya et la Somalie et les tensions dans certaines parties de l'Éthiopie.

19. Dans la région de l'Afrique centrale, la situation politique ainsi que les conditions de paix et de sécurité sont globalement restées précaires. Plusieurs pays ont continué d'être aux prises avec des conflits armés prolongés, y compris les agissements de groupes armés non étatiques, ainsi que de graves crises humanitaires, souvent d'envergure transfrontalière, et le terrorisme. Dans le même temps, la signature, le 6 février, de l'accord de paix conclu en République centrafricaine par 14 groupes armés, sous les auspices de l'Union africaine et avec l'appui de l'ONU et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), a constitué une étape importante sur la voie d'une solution politique durable dans ce pays. Il a été constaté que la mobilisation des ressources constituait un obstacle majeur à l'application de l'accord.

20. La situation dans la sous-région de l'Afrique australe est restée globalement stable. Dans le même temps, la stabilité politique était manifestement menacée par le mécontentement de l'opinion publique face à l'impunité en matière de corruption présumée, à l'abus d'autorité et à la politisation d'institutions démocratiques clefs. La récente vague de catastrophes naturelles (cyclones tropicaux Idai et Kenneth), combinée à des crises économiques et financières aiguës et à l'émergence de la menace de l'extrémisme violent, pourrait aggraver le sort déjà catastrophique des populations vulnérables et saper les acquis récents obtenus grâce aux transitions démocratiques.

21. L'ONU a continué de collaborer avec les responsables régionaux et les gouvernements des pays touchés pour trouver des solutions à ces problèmes grâce à la prévention des conflits, la médiation et le maintien et la consolidation de la paix. L'interdépendance des situations relatives à la paix et à la sécurité, ainsi que les relations entre les États et à l'intérieur de ceux-ci montrent combien il importe

d'envisager des approches régionales communes. Le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même étudions également les moyens de renforcer les mécanismes existants de coordination et une solution intégrée face aux problèmes liés à la paix et à la sécurité, au développement et à la lutte contre les changements climatiques dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix

22. L'ONU a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux qui s'emploient à prévenir les conflits par le dialogue politique et la médiation.

23. L'Union africaine a redoublé d'efforts pour accélérer la mise en œuvre de son initiative intitulée « Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 » tandis que l'ONU fournissait à cet effet des conseils et un appui direct, consistant notamment en une assistance technique apportée au Département paix et sécurité de l'Union africaine à l'appui des initiatives menées par cette dernière dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a facilité l'entrée en activité du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine, notamment en élaborant un projet de manuel de formation à la médiation. Il a également contribué à organiser un atelier de concertation tenu à Addis-Abeba les 11 et 12 octobre 2018 et animé par le Haut Représentant de l'Union africaine chargé de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ». Les grands architectes de la paix du continent africain qui s'y sont rassemblés ont décidé d'élaborer un plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre de l'initiative en question. Le 21 mai 2019, dans le cadre du Cycle 2019 de conférences sur l'Afrique et en collaboration étroite avec la Commission de l'Union africaine, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé une conférence sur la contribution des jeunes à la pérennisation de la paix et au développement durable et ouvert le débat sur le rôle qu'ils avaient à jouer dans la mise en œuvre de l'initiative « Faire taire les armes ».

24. À la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2457 \(2019\)](#) à l'appui de l'initiative « Faire taire les armes », j'ai demandé à la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique de mettre en place une équipe spéciale interorganisations chargée de coordonner et d'améliorer l'appui fourni à cet égard par l'ONU. Le 10 avril 2019, l'ONU a créé l'équipe spéciale d'appui à l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 », qui est chargée de recenser les domaines prioritaires dans lesquels l'Organisation devait renforcer son appui à la mise en œuvre de l'initiative. L'entreprise a été conduite en étroite consultation avec la Commission de l'Union africaine et conformément aux priorités définies dans le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Par la suite, en mai 2019, la Commission de l'Union africaine a présenté sa stratégie de mise en œuvre accélérée au Siège de l'ONU, où elle a tenu des consultations avec le Secrétariat et les États Membres de l'Organisation en vue de mobiliser des soutiens supplémentaires. Le 7 juillet, la Conférence de l'Union africaine a décidé que le thème de l'Union africaine pour l'année 2020 serait « Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique ».

25. Les 10 et 11 juillet, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Gouvernement kényan ont organisé, en coopération avec l'Union africaine, la première conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de

l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qui a contribué à mobiliser des appuis à l'action menée dans ces domaines par les États africains. En marge de la conférence, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement kényan et l'équipe de pays des Nations Unies, une manifestation parallèle sur le rôle que la jeunesse africaine avait à jouer dans l'initiative « Faire taire les armes ». Plus de 50 représentants de la jeunesse se sont réunis à cette occasion pour examiner les bonnes pratiques existantes et les mesures qui pourraient être prises pour soutenir cette initiative.

26. Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont continué de tenir régulièrement des réunions sur la prévention des conflits ainsi que des réunions conjointes d'analyse prospective. Ils ont aussi procédé ensemble à des visites techniques aux sièges des communautés économiques régionales, dans l'optique d'une mise en commun des informations, de la formulation d'analyses conjointes et d'un renforcement des relations de travail. Les activités d'appui au renforcement de la participation des femmes aux efforts de médiation et de prévention des conflits se sont poursuivies, notamment par l'intermédiaire du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), ce qui a contribué à l'établissement d'orientations et de stratégies de communication, à l'organisation d'activités de formation et de renforcement des capacités et à l'envoi de personnel sur le terrain.

27. C'est à Madagascar qu'est pleinement apparue l'efficacité incontestable d'une action menée de façon coordonnée aux niveaux international, continental et sous-régional : la collaboration entre l'Union africaine, l'ONU, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres partenaires a permis d'empêcher que la crise politique ne s'aggrave et de faciliter la tenue d'élections pacifiques, libres, équitables et crédibles, le 7 novembre et le 19 décembre 2018. Aux Comores, en dépit des efforts menés sous l'égide de l'Union africaine à la suite du référendum controversé de juillet 2018, des difficultés ont subsisté et l'on n'a guère enregistré de progrès vers une sortie de l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays.

28. En Afrique de l'Ouest, en Guinée-Bissau, l'ONU a œuvré en étroite collaboration avec les autres membres du groupe des cinq partenaires internationaux représentés dans le pays, à savoir l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, pour offrir de bons offices à l'appui de l'application des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau. Ces efforts ont abouti à la tenue d'élections législatives le 10 mars 2019, à la nomination d'un premier ministre et à la formation d'un gouvernement, ainsi qu'à la décision de fixer la date de l'élection présidentielle au 24 novembre 2019. En mai et en juin 2019, au Libéria, l'Union africaine, la CEDEAO et l'ONU ont parrainé un dialogue entre le Gouvernement libérien et le groupe d'opposition nommé le Conseil des patriotes, afin de créer les conditions nécessaires à l'organisation d'une manifestation pacifique par le groupe en question et de garantir ainsi à la fois la liberté de réunion pacifique des citoyens et le maintien de l'ordre public.

29. L'ONU a également collaboré étroitement avec le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en vue de renforcer les capacités des institutions publiques en matière de questions frontalières, en particulier en ce qui concerne la sécurité de la population et

la cohésion sociale dans la région du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger), le tout dans le cadre d'un projet du PNUD. S'efforçant de contribuer à l'aplanissement des difficultés structurelles dont pâtit le Sahel, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont tissé des liens plus étroits avec les organes régionaux, notamment le secrétariat permanent du G5 Sahel, non seulement pour introduire plus de cohérence entre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la stratégie du G5 Sahel et son Programme d'investissement prioritaire, mais aussi pour renforcer l'harmonisation, les synergies et la coordination avec les stratégies des partenaires dans la région. Le Département a ainsi fourni un appui financier et technique aux fins de la création du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce au Burkina Faso, tout en continuant de soutenir la plateforme de coordination pour le Sahel. La plateforme, qui regroupe les pays de la région et des partenaires internationaux, vise à promouvoir la cohérence entre les 17 stratégies existantes sur le Sahel et à renforcer l'action commune dans leur mise en œuvre. Un secrétariat technique, dirigé conjointement par l'UNOWAS et l'Union africaine, a été créé pour soutenir le travail accompli par la plateforme autour de quatre thèmes portant sur la sécurité, la gouvernance, le développement et la résilience.

30. Pour ce qui est de la Libye, le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons appelé à un cessez-le-feu immédiat, demandé la relance du processus de paix et continué à plaider en faveur d'un plan d'action unique, tout en reconnaissant que nos deux organisations jouaient des rôles complémentaires. En avril 2019, nous nous sommes tous deux rendus en Libye. Ces déplacements faisaient suite à la visite conjointe que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix y ont effectué en mars en vue de soutenir l'action de l'ONU à l'appui de la recherche d'un règlement politique du conflit. Mon Représentant spécial pour la Libye continue de faire le point par écrit chaque semaine sur les faits nouveaux intervenus dans le pays à l'intention de tous les membres du Quatuor pour la Libye, y compris l'Union africaine, et a honoré toutes les invitations qui lui ont été adressées pour présenter des exposés aux mécanismes intergouvernementaux de l'Union africaine chargée de la Libye, notamment le Comité ad hoc de haut niveau sur la Libye. Il est impératif que les efforts se poursuivent.

31. Par l'entremise de mon Conseiller spécial pour le Soudan, l'ONU s'est coordonnée avec l'Union Africaine et l'Éthiopie et a appuyé leurs efforts en vue de faciliter une transition consensuelle sous la direction de civils au Soudan. J'ai accueilli avec satisfaction la signature, le 17 août 2019, de l'Accord politique et de la Déclaration constitutionnelle, qui a posé les jalons du passage à une administration civile. J'ai également demandé à toutes les parties de veiller à ce que l'Accord soit appliqué rapidement et de manière inclusive et transparente et de régler par le dialogue toute question qui resterait en suspens. Au Darfour, l'Union africaine et l'ONU ont continué de planifier le passage du maintien à la consolidation de paix, l'objectif étant d'éviter une reprise du conflit après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui doit s'achever d'ici à la fin 2020. S'appuyant sur l'examen stratégique conjoint de la MINUAD effectué en avril 2019, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ont recommandé l'établissement d'une stratégie politique commune relative aux activités de l'après-

MINUAD qui permettrait d'aider les interlocuteurs soudanais à s'attaquer aux facteurs de conflit qui subsisteraient.

32. Dans la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial pour le Burundi a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine et a continué d'encourager les dirigeants politiques de la Communauté d'Afrique de l'Est à soutenir les initiatives visant à garantir l'ouverture du paysage politique burundais et le respect des libertés fondamentales en amont des élections prévues dans le pays en 2020. L'appui technique et logistique fourni à l'occasion de la cinquième session du dialogue interburundais, organisée en octobre 2018 par la Communauté d'Afrique de l'Est, s'est révélé essentiel à cet égard.

33. L'ONU et la Commission de l'Union africaine ont toutes deux exprimé leur soutien aux initiatives visant à résoudre par le dialogue la crise qui touche les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. En mars 2019, le Président camerounais, Paul Biya, a accepté que la Suisse intervienne pour faciliter le processus de dialogue. En avril, la libérienne Leymah Gbowee, lauréate du Prix Nobel de la paix en 2011 et membre de mon Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation et du Réseau des femmes d'influence en Afrique, s'est rendue au Cameroun dans le cadre d'une visite organisée conjointement par ONU-Femmes et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en partenariat avec l'Union africaine et la CEEAC. L'objectif de cette visite était de renforcer la participation et le rôle moteur des Camerounaises dans les initiatives de paix et de réconciliation en cours et d'appeler l'attention sur l'aggravation de la crise humanitaire dans le pays. Par ailleurs, le Forum africain a annoncé le 2 juillet 2019 que d'anciens chefs d'État et de gouvernement d'États d'Afrique tiendraient un colloque sur le Cameroun.

34. L'ONU a également œuvré de concert avec l'Union africaine dans le domaine des droits de la personne. Le 9 février 2019, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer leur coopération aux fins de la promotion et de la protection des droits de la personne et de l'état de droit. Le HCDH a également appuyé la tenue des consultations régionales relatives au tout nouveau programme de l'Union africaine intitulé « Jeunes pour la paix en Afrique » et organisé le 26 avril 2019, en coopération avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, une consultation régionale sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

35. Entres autres activités de coopération, on peut citer également la campagne intitulée « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits », lancée en avril 2019 en partenariat avec l'Union africaine et l'Union européenne. En juin, à l'occasion de la Journée de l'enfant africain, le Bureau de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Département paix et sécurité de l'Union africaine se sont engagés à renforcer leur action au service de la prévention et de l'élimination des violations graves commises contre des enfants.

Partenariats dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix

36. L'ONU a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux dans le cadre des

opérations de paix. Au-delà des questions liées aux activités sur le terrain, les initiatives communes ont été largement axées sur la primauté de l'action politique.

37. En République centrafricaine, un processus de médiation mené sous l'égide de l'Union africaine avec l'appui déterminant de l'ONU et la participation de la CEEAC et des pays voisins a abouti aux pourparlers de paix de Khartoum, sous les auspices de l'Union africaine toujours, et à la conclusion de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé à Bangui le 6 février 2019. L'Union africaine, l'ONU et la CEEAC ont continué d'œuvrer à l'appui de l'application de l'Accord, notamment dans le cadre d'une réunion de suivi tenue à Addis-Abeba du 18 au 20 mars, au terme de laquelle un gouvernement d'ouverture a été constitué. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine se sont rendus en République centrafricaine du 8 au 10 janvier et du 15 au 17 avril. Le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix a également effectué une visite à Bangui du 13 au 15 février. Il était accompagné du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique. Depuis, le Fonds pour la consolidation de la paix a constitué un nouveau portefeuille de projets destinés à faciliter l'application de l'Accord.

38. Au Soudan du Sud, l'Union africaine, l'ONU et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont œuvré de concert pour consolider les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix. Du 7 au 10 octobre 2018, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'une des co-présidentes de FemWise-Africa et la Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes se sont rendus sur place en vue d'encourager la pleine application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en septembre 2018, et de faire connaître et d'appuyer le rôle des femmes d'influence sud-soudanaises et des organisations féminines du pays, dans la droite ligne de l'Accord, qui a consacré le principe d'un quota de 35 % de femmes dans les institutions nationales. Cette visite a également été l'occasion de promouvoir l'instauration au Soudan du Sud d'un environnement dans lequel les femmes soient protégées. Dans un contexte marqué par des incertitudes croissantes autour du processus de paix, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud ont effectué une nouvelle visite dans le pays, les 10 et 11 mai 2019, mettant en évidence le soutien apporté collectivement par ces trois organisations à la pleine application de l'Accord revitalisé à la suite de la décision prise par les parties, approuvée par l'IGAD, de repousser de six mois la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, au-delà de la date butoir initialement fixée au 12 mai 2019. En juin et juillet, l'Union africaine et l'IGAD ont continué de suivre attentivement la situation au Soudan du Sud et convoqué des réunions consacrées à l'examen des progrès accomplis dans l'exécution des activités restant à achever pour la préparation de la transition.

39. En Somalie, l'Union africaine et l'ONU ont procédé conjointement, en août 2018, à une évaluation de l'état de préparation opérationnelle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) axée sur les principaux domaines d'intervention de la Mission, tels qu'énoncés dans la résolution [2431 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. Cette évaluation a servi de référence pour l'élaboration du concept des opérations

révisé de la Mission pour 2018-2021, où l'on trouve des orientations relatives à l'application du mandat de soutien au Plan de transition pour la Somalie confié à l'AMISOM et à la reconfiguration celle-ci dans l'optique du transfert progressif de ses responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. Il est ressorti de l'examen de l'AMISOM mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU en mars 2019 que la transition n'avait guère progressé et qu'il fallait lui donner un nouvel élan grâce à une planification intégrée des activités de l'ensemble des acteurs chargés de la sécurité. L'AMISOM a depuis apporté un appui aux opérations du Gouvernement fédéral somalien qui ont permis de reprendre des foyers de population aux Chabab dans la région du Bas-Chébéli, près de Mogadiscio, tandis que l'ONU coordonnait les activités de stabilisation connexes dans les zones libérées. Les constatations et recommandations issues de l'examen ont influé sur la décision prise par le Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'AMISOM jusqu'en mai 2020.

40. L'ONU a continué de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ceux des pays voisins, notamment lors de ma récente visite dans le pays, en vue de faire face à la menace que représentent les groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo en multipliant les opérations conjointes menées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo. Depuis août 2018, les entités du système des Nations Unies, dont la MONUSCO et l'Organisation mondiale de la Santé, contribuent largement aux efforts déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'Union africaine et les acteurs régionaux pour maîtriser l'épidémie d'Ebola. Leur action s'est encore intensifiée avec la nomination, au mois de mai 2019, d'un Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. La MONUSCO a fourni un appui considérable en matière de sécurité et de logistique aux initiatives globales de lutte contre l'épidémie, au bénéfice notamment de la Mission d'évaluation technique dépêchée par l'Union africaine dans les zones touchées par le virus dans les régions du nord-est du pays.

41. Dans le bassin du lac Tchad, l'ONU a collaboré avec l'Union africaine, en particulier par l'entremise du BNUAA, et formulé des conseils techniques à l'intention de la Commission du bassin du lac Tchad concernant les opérations de la Force multinationale mixte chargée de lutter contre Boko Haram.

42. Au Sahel, en février 2019, des représentants de la Commission de l'Union africaine et du BNUAA se sont rendus ensemble au siège de la Force conjointe du G5 Sahel à Bamako pour examiner les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les possibilités à exploiter dans le cadre de l'entrée en activité de la Force conjointe. Cette visite a permis à l'Union africaine de recenser les domaines d'intérêt dans lesquels des mesures supplémentaires pourraient être prises et de fournir un appui à la mise en œuvre totale de la Force conjointe, qui est toujours entravée par le manque de matériel et de formation. Cet appui a permis à la Force conjointe de contribuer aux efforts de stabilisation plus larges déployés au Sahel, et notamment d'accompagner l'exécution du Programme d'investissement prioritaire du G5 Sahel. Au Mali, par l'intermédiaire de leurs missions de paix respectives et dans le cadre du dispositif de médiation internationale, l'Union africaine et l'ONU ont continué à collaborer étroitement en usant de leurs bons offices et en suivant l'application de l'accord de paix avec les parties signataires. Des progrès ont notamment été enregistrés en ce qui

concerne la procédure accélérée de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Partenariats en matière de consolidation de la paix et de promotion de l'état de droit

43. Le Conseil de sécurité a demandé à de multiples reprises à la communauté internationale d'apporter un soutien plus marqué aux initiatives régionales de stabilisation et de renforcement de la résilience dans la région du bassin du lac Tchad, insistant sur le fait qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et prévenir l'extrémisme violent. À cet égard, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont effectué ensemble une visite dans les pays concernés de la région afin de mobiliser la volonté politique nécessaire pour trouver une solution globale à la crise. Parallèlement, les activités de stabilisation se sont poursuivies dans la région, notamment à l'appui des initiatives nationales de désarmement, démobilisation et réintégration. L'aide apportée par l'ONU à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie régionale de la Commission de l'Union africaine et de la Commission du bassin du lac Tchad en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones touchées par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad a constitué un bel exemple de coopération entre domaines d'intervention. Cet appui a consisté notamment à œuvrer de concert avec les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad à l'élaboration d'approches globales sur mesure pour répondre au problème des personnes associées à Boko Haram. Le PNUD a également contribué à l'organisation du Forum annuel des gouverneurs du bassin du Lac Tchad, qui s'est tenu les 17 et 18 juillet 2019, et a lancé à cette occasion le mécanisme régional de stabilisation pour le bassin du lac Tchad en vue de financer et d'accélérer l'exécution d'activités de stabilisation dans la région.

44. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ont reconnu l'importance des mécanismes de justice transitionnelle pour ce qui est de mettre fin à l'impunité et de promouvoir le principe de responsabilité, la réconciliation et l'apaisement. Lors de leur 12^e réunion consultative conjointe annuelle, les deux conseils se sont déclarés convaincus que la création prochaine du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud contribuerait à remédier à l'impunité et à promouvoir la justice et la réconciliation. La complémentarité entre l'objectif 11 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'objectif de développement durable 16 du Programme 2030 de l'ONU, qui visent tous les deux à accroître l'accès à la justice et à renforcer l'état de droit, offre l'occasion à l'Union africaine et à l'ONU de poursuivre leur collaboration dans le domaine de la justice et de l'administration pénitentiaire et dans le domaine général de l'état de droit en Afrique. Le renforcement de la capacité du BNUUA en matière de justice et d'état de droit pourrait déboucher sur une collaboration plus forte et plus soutenue entre les deux organisations dans ces domaines d'action.

45. L'ONU a continué d'œuvrer en faveur de l'application du cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité. Elle a notamment contribué à organiser le deuxième Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité, tenu en octobre 2018 sur le thème « Promouvoir le programme continental pour la sécurité, la justice et le développement ». L'accent y a été mis sur le fait que la réforme du secteur de la sécurité constituait un outil essentiel au service de la

prévention des conflits et de la consolidation de la paix, y compris en tant que mécanisme d'alerte rapide.

46. De concert avec la composante Police des opérations soutien à la paix de l'Union africaine et par l'intermédiaire du BNUAA, l'ONU a continué de prêter assistance au groupe d'appui stratégique de la police et au groupe d'appui stratégique militaire de l'Union africaine. Elle a notamment élaboré des politiques, conçu des cours de formation et formulé, à l'intention de la cellule de planification des forces continentales et régionales en attente, des orientations relatives aux aspects militaires et policiers des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et de la Force africaine en attente. L'ONU a appuyé la participation de la police de l'AMISOM à deux séminaires-retraites organisés à l'intention des composantes police de plusieurs missions des Nations Unies déployées en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Le BNUAA a aidé l'Union africaine à procéder à des évaluations conjointes d'unités de police constituées et de policiers hors unités constituées devant être déployés à l'AMISOM. L'ONU a en outre fourni à l'Union africaine une assistance technique aux fins de l'élaboration d'un manuel générique sur la formation préalable au déploiement des membres de la police et lui a apporté un appui en matière d'activités de police lors d'une évaluation menée dans l'optique de la réforme du secteur de la sécurité en Gambie.

47. La Banque mondiale, le BNUAA et le Département des opérations de paix ont prêté leur concours à l'Union africaine dans le cadre de son programme relatif aux capacités de désarmement, démobilisation et réintégration. Ce programme est entré dans sa troisième phase, dont les objectifs sont les suivants : a) intégrer le désarmement, la démobilisation et la réintégration aux divers processus politiques et activités de règlement des conflits à l'échelle du continent ; b) consolider les capacités opérationnelles en proposant un soutien technique et un appui en termes de capacités pouvant être fournis dans l'urgence aux États Membres et aux opérations d'appui à la paix ; c) favoriser le renforcement des capacités institutionnelles, la gestion des connaissances et l'apprentissage interinstitutionnel, conformément aux cadres applicables aux niveaux national et mondial. En 2018, l'Union africaine s'est vu accorder le statut d'observatrice permanente auprès du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, composé de 25 membres, et a contribué en cette qualité à l'examen en cours des normes intégrées sur la question.

48. Sous l'égide du Service de la lutte antimines, l'ONU a continué de collaborer avec l'Union africaine dans le domaine de la lutte antimines, et a notamment participé à l'examen et à la mise à jour du cadre stratégique de l'Union africaine dans ce domaine ; formulé des conseils techniques concernant l'élaboration d'une stratégie africaine de prévention et d'élimination des engins explosifs improvisés ; et pris part à l'élaboration d'une politique de l'Union africaine sur la gestion des armes récupérées dans les opérations de soutien à la paix. Le BNUAA a présenté des informations techniques sur les risques explosifs dans les zones frontalières qui jouxtent Abyei et fourni un appui et une expertise technique à l'Union africaine dans le cadre de ses interventions auprès des 11 États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction qui ne remplissent pas encore les obligations qui leur incombent en vertu de l'article 5 de ladite Convention. De plus, des séances de formation préalable au déploiement et un appui technique ont été proposés à la Force

en attente de l'Afrique de l'Est et aux États membres de l'Union africaine en vue de faire en sorte que le personnel déployé sur le terrain soit capable de gérer les menaces liées aux engins explosifs et dispose du matériel adéquat.

IV. Appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine

49. Suite à la signature, le 6 décembre 2018, de la déclaration commune, la coopération concernant les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine a été renforcée en vue de l'élaboration et de l'application de cadres portant sur la planification et la prise de décisions conjointes, le respect des droits de la personne et des normes de déontologie et de discipline, ainsi que la gestion financière et l'application du principe de responsabilité s'agissant de ces opérations, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité.

Point sur la mise en service du Fonds pour la paix

50. Depuis mon précédent rapport, l'Union africaine a accompli des progrès notables dans la mise en service du Fonds pour la paix en réussissant à mobiliser 124 millions de dollars en juillet 2019, soit le montant le plus élevé obtenu au titre des contributions depuis la création du Fonds en 1993. Le Président de la Commission de l'Union africaine a constitué le conseil d'administration qui a tenu sa réunion inaugurale en novembre 2018, puis deux autres réunions, en février et mai 2019, pour réviser son règlement intérieur, élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) et revoir les fonctions du gestionnaire du Fonds. Ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine a participé aux deux dernières réunions susmentionnées du conseil d'administration en tant qu'observatrice.

51. Le 2 mai 2018, le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Président de la Commission d'établir pour le Fonds des règles et règlements régissant les questions financières et la passation de marchés, d'élaborer des directives générales et des manuels, de mettre sur pied le Comité exécutif de gestion et de commencer à recruter le personnel du secrétariat du Fonds. Un groupe de travail conjoint a été créé et il a élaboré un plan de travail pour harmoniser les règles et règlements régissant les questions financières à l'ONU et à l'Union africaine en vue d'assurer l'interopérabilité et une transition sans heurt vers une opération de soutien à la paix de l'Union africaine si celle-ci en reçoit le mandat. Le groupe de travail a participé à la révision des règles et règlements du Fonds pour la paix avec de nombreux autres protagonistes en mai 2019. Une fois la version finale des règles et règlements approuvée par la Conférence, le groupe de travail conjoint sera en mesure de formaliser les méthodes et procédures d'information financière pour les entités pertinentes de l'ONU et de l'Union africaine devant faire rapport au conseil dont elles relèvent ; d'examiner les cadres régissant l'établissement de rapports et le dispositif d'application du principe de responsabilité pour les cinq systèmes de financement proposés dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454) ; et d'élaborer des hypothèses communes de planification financière et des modalités de budgétisation, de surveillance, de contrôle et d'audit.

Point sur les procédures conjointes de planification et d'établissement de mandat

52. Le Secrétariat et le BNUUA ont continué d'apporter leur savoir-faire et des conseils techniques lors de l'examen et de l'élaboration des politiques pertinentes en matière d'opérations de soutien à la paix, en ce qui concerne notamment les doctrines, les principes directeurs et les directives générales de l'AMISOM, des initiatives régionales spéciales de l'Union africaine en matière de sécurité telles que la Force multinationale mixte et la Force du Groupe de cinq pays du Sahel, et de la Force africaine en attente. L'examen conjoint de l'AMISOM et l'évaluation stratégique conjointe de la MINUAD constituent des exemples pour d'autres manœuvres conjointes concernant les résultats des deux organisations.

53. Afin de déterminer les besoins en termes d'appui physique et d'œuvrer à l'harmonisation des processus, la Division des opérations de soutien à la paix de la Commission de l'Union africaine et le BNUUA ont effectué des visites conjointes à la base logistique continentale de la Force africaine en attente à Douala (Cameroun), au Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie), au dépôt logistique régional de la Force en attente de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à Rasesa (Botswana) ; et à la cellule de planification de la Force en attente de l'Afrique de l'Est à Nairobi. En juin 2019, une équipe de hauts responsables de l'Union africaine s'occupant de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget, de la stratégie et de la logistique a participé à un atelier de planification de l'appui, organisé sous les auspices du Département de l'appui opérationnel, pour échanger des idées ou des pratiques exemplaires et renforcer les effets de synergie entre les deux organisations.

54. L'appui que l'ONU pourrait apporter à l'Union africaine au démarrage d'une mission et lors des phases ultérieures de planification et de déploiement fera l'objet d'un examen plus approfondi, les deux organisations envisageant notamment la création d'un cadre réglementaire commun. Dans cette optique, il sera important de mettre en place des structures conjointes de planification et de coordination fondées sur les rôles, les attributions et les responsabilités complémentaires de l'ONU et de l'Union africaine.

Point sur la mise en place d'un dispositif de contrôle du respect des normes

55. La mise en place d'un dispositif de contrôle du respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme, ainsi que des normes de déontologie et de discipline applicables aux opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine demeure une priorité pour les deux partenaires et est essentielle pour mieux appliquer le principe de responsabilité, assurer une plus grande transparence et renforcer la protection des droits de la personne. L'ONU a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine pour déterminer les principales composantes de ce dispositif. Ces efforts ont abouti à l'élaboration des politiques en matière de déontologie et de discipline et de celles relatives à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et à la lutte contre celles-ci, qui ont été adoptées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en novembre 2018 et approuvées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2019. Avec l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du BNUUA, l'Union africaine a organisé des ateliers aux fins de l'élaboration du programme de formation à son dispositif de contrôle du respect des normes et de l'application du principe de responsabilité et aux fins de la validation des normes harmonisées de formation au

dispositif. Un atelier conjoint a été organisé à Addis-Abeba pour définir les principaux éléments d'une politique et de directives générales relatives au recrutement et à la vérification des antécédents des membres du personnel des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Lors d'un atelier organisé conjointement avec l'ONU en mai 2019, la Commission de l'Union africaine a présenté les mesures qu'elle prenait pour améliorer son dispositif de contrôle du respect des normes, évoquant notamment la mise au point d'un système de contrôle du respect des normes et les effectifs nécessaires à cet effet.

Point sur l'élaboration d'un cadre d'établissement de rapports

56. L'ONU et l'Union africaine ont mis en place une pratique consistant à établir des rapports communs sur l'exécution du mandat de l'AMISOM et de la MINUAD et sur la suite donnée aux recommandations les concernant. Des discussions sont actuellement en cours en vue d'élaborer un cadre commun d'établissement de rapports qui définira des voies de communication claires, cohérentes et prévisibles entre le Secrétariat, la Commission et les deux conseils. Ce cadre permettra également d'uniformiser les règles en matière de communication de l'information selon le type de rapport, y compris pour les informations générales, les conclusions des évaluations conjointes, les rapports fiduciaires et les rapports sur le dispositif de contrôle du respect des normes.

57. Les rapports fiduciaires de l'Union africaine seront plus clairs lorsque les règles de gestion financière et le règlement financier du Fonds pour la paix auront été approuvés par la Conférence de l'organisation. Par la suite, le groupe de travail conjoint ONU-Union africaine examinera comment les règles de financement des deux organisations et éventuellement celles de l'Union européenne s'appliqueront aux cinq modèles de financement mentionnés au paragraphe 51 ci-dessus et proposera des formules en vue de l'établissement d'un cadre commun de présentation des rapports financiers.

V. Partenariats avec d'autres organisations et mécanismes régionaux

58. Reconnaissant le rôle des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux dans la facilitation de la réalisation des objectifs du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, et conformément à la réforme institutionnelle en cours de l'Union africaine, l'ONU a privilégié les réunions techniques entre les deux organisations et les représentants des communautés économiques régionales à leurs sièges respectifs afin de recenser les effets de synergie et domaines de coopération envisageables. De plus, outre le fait qu'elle échange régulièrement avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et fait un compte rendu au Comité des représentants permanents de l'Union africaine, ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine a continué de rencontrer les représentants permanents auprès de l'Union africaine dans leurs communautés économiques régionales respectives, afin d'étudier les possibilités de renforcer la collaboration avec l'ONU.

59. Le 8 juillet 2019, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont tenu leur première réunion semestrielle de coordination à Niamey. Les participants ont demandé à la Commission, aux communautés économiques régionales et aux États membres de l'Union africaine de formuler des propositions plus détaillées sur la

division du travail, lesquelles seront examinées par la Conférence de l'Union africaine à sa prochaine session ordinaire qui se tiendra en février 2020.

60. J'attache également une importance particulière à la coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU pour favoriser un multilatéralisme efficace. Le 23 septembre 2018, en marge de l'Assemblée générale, j'ai échangé avec le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission européenne concernant l'importance d'un système multilatéral efficace, l'autonomisation des jeunes et le leadership des femmes, ainsi que la situation en Libye, au Mali et au Sahel, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, et en Somalie. Nous avons pris note des progrès accomplis depuis la création, en novembre 2017, de l'Équipe spéciale Union africaine-Union européenne-ONU chargée d'examiner la situation des migrants en Libye, notamment le retour volontaire de plus de 40 000 migrants et leur réintégration, et appelé l'attention sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à démanteler les réseaux de trafiquants et de criminels. L'Union européenne est également un partenaire fondamental dans la région du Sahel, où elle contribue au financement de la Force conjointe du G5 Sahel ; en Somalie, où elle apporte un appui à l'AMISOM ; et en République centrafricaine, où elle apporte son concours à l'application de l'accord de paix.

VI. Activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

61. Le BNUUA a régulièrement échangé avec le Conseil de paix et de sécurité, le Comité des représentants permanents, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les représentants des partenaires basés à Addis-Abeba. À ces occasions, le Bureau s'est employé à assurer une synergie politique et opérationnelle ainsi qu'une coordination entre l'Union africaine et l'ONU. Entre août 2018 et juillet 2019, le BNUUA a fait 54 exposés devant le Conseil de paix et de sécurité. Il a également tenu des réunions avec les représentants des membres du Conseil de sécurité accrédités auprès de l'Union africaine et contribué à la création du Groupe d'amis du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU à Addis-Abeba. En consultation étroite avec l'Union africaine, une évaluation de la coopération entre les deux organisations mais aussi de la structure et des capacités du BNUUA sera réalisée, en application de la résolution [2330 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, de façon à mieux répondre aux exigences du partenariat.

62. En collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le BNUUA a continué d'élaborer des stratégies et d'œuvrer pour faire avancer les travaux du Groupe des sages, de FemWise-Africa, du Réseau panafricain des Sages et du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine. En novembre 2018, il a contribué à l'inscription de 50 médiatrices africaines sur la liste de FemWise-Africa, portant à 102 le nombre total de médiatrices africaines enregistrées. De même, il appuyé le déploiement de médiatrices africaines, et notamment celui des premières médiatrices participant à des négociations officielles en République centrafricaine, en mars 2019.

63. En outre, le BNUUA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont continué de collaborer avec l'Union africaine aux fins de l'application de la décision du Conseil de paix et de sécurité à sa 795^e réunion, tenue en septembre

2018, sur l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, tout en étudiant les modalités de la mise en place, dans le cadre de la Force africaine en attente, d'un autre dispositif de sécurité sous la direction de la CEEAC.

64. Le BNUUA et l'ensemble des entités des Nations Unies ont continué d'appuyer l'Union africaine dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine en attente, l'objectif étant de renforcer sa capacité de réagir aux conflits. Cet appui a notamment consisté à contribuer à l'harmonisation et à la redynamisation des structures de la Force au sein de la Commission de l'Union africaine.

65. En collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, le BNUUA a aidé l'Union africaine à élaborer des politiques ; à effectuer des visites conjointes au Siège et dans des structures de l'ONU ; à planifier et à soutenir ses opérations logistiques dans les différentes régions ; à rendre opérationnelle la Base logistique continentale ; à promouvoir l'élaboration d'un cadre réglementaire permettant à l'Union africaine de bénéficier du soutien de l'ONU dans certaines circonstances. Le Bureau a conseillé l'Union africaine concernant ses procédures de planification financière et d'établissement de rapports, les règles et règlements du Fonds pour la paix et un modèle de calcul des coûts permettant d'effectuer de manière précise les prévisions et la budgétisation relatives aux opérations de soutien à la paix qu'elle mène et à son modèle de capacités pour déploiement stratégique, suite à une visite au Centre de services mondial de l'ONU et à un atelier de suivi avec l'Union africaine et le Département de l'appui opérationnel. Le soutien au renforcement de la Force africaine en attente, notamment en formant les recruteurs et en aidant les partenaires à mettre en place la base de données des personnes présélectionnées, a également été bien accueilli.

66. Le Bureau a également fourni un appui à l'Union africaine dans le domaine de la prestation de services de formation et d'autres initiatives de renforcement des capacités. Cet appui a consisté en l'élaboration de manuels régionaux de planification des opérations et d'un guide de formation à l'intention des hauts responsables des missions. Il a contribué à l'élaboration d'un projet de politique de formation et de perfectionnement à l'intention du personnel de la Commission de l'Union africaine, de modules de formation au dispositif de contrôle du respect des normes et de l'application du principe de responsabilité destinés à la Force multinationale mixte pour la lutte contre Boko Haram et d'un cours sur les droits de la personne et les questions de genre destiné à l'AMISOM. Des travaux ont été entrepris en vue d'examiner et d'élaborer des programmes de formation à la prise en compte des questions de genre dans les domaines concernant la paix et la sécurité, tant au niveau de l'Union africaine qu'au niveau des États membres ; par ailleurs, des femmes membres des services de police seront sélectionnées pour bénéficier d'une formation leur permettant d'accéder à des postes de haut niveau.

67. Conscient des difficultés en matière de sûreté et de sécurité rencontrées par les membres du personnel civil déployés dans les missions de l'Union africaine ou affectés dans ses bureaux à travers le continent, le BNUUA a engagé des discussions sur la manière d'améliorer la situation de ces personnes et partagé les meilleures pratiques de l'ONU en la matière. Il a facilité la visite des services de sûreté et de sécurité de l'Union africaine au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU à New York, laquelle avait pour objectif de recenser les bonnes pratiques et d'étudier

les domaines d'intérêt commun. Le BNUUA et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sont non seulement les principaux facilitateurs et coordonnateurs de l'action des entités des Nations Unies qui collaborent avec l'Union africaine en matière de paix et de sécurité et en matière de développement, respectivement ; ils se rencontrent aussi régulièrement pour veiller à ce que la coordination transversale soit assurée.

VII. Observations et recommandations

68. L'ONU et l'Union africaine ont fait des progrès considérables dans la mise en place d'un partenariat systématique, prévisible et stratégique afin de trouver des solutions aux problèmes complexes relatifs à la paix et à la sécurité auxquels l'Afrique fait face. Ce partenariat stratégique a donné lieu à l'adoption d'approches communes et à la mise en place d'initiatives de prévention, de résolution et de gestion des conflits sur le continent mieux coordonnées, plus cohérentes et plus efficaces. À cet égard, je tiens à mettre tout particulièrement en lumière les résultats obtenus en République centrafricaine grâce à la coopération étroite entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Je me réjouis à la perspective d'autres initiatives conjointes de ce type, et en particulier de la possibilité de prendre des mesures d'intervention préventive précoce à la lumière d'analyses conjointes et de données émanant des systèmes d'alerte rapide. J'ai également l'intention de renforcer notre coopération à l'appui des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de la personne, les normes de déontologie et de discipline, ainsi que la planification et l'établissement de rapports en commun et la gestion financière, comme convenu dans notre déclaration conjointe du 6 décembre 2018.

69. Il importe au plus haut point que les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux soient associés à la collaboration en matière de prévention, de règlement et de gestion des conflits car ils sont des partenaires importants dans l'architecture mondiale de paix et de sécurité. À cet égard, je me félicite des consultations tenues entre les organes chargés des questions relatives à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, dont les dernières ont eu lieu à Niamey en juillet 2019. Je me félicite également des discussions en cours au sein de l'Union africaine pour préciser la division du travail, compte tenu des avantages comparatifs des diverses entités, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité.

70. J'attends avec intérêt la concrétisation de l'engagement pris par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité lors de leur douzième réunion consultative annuelle conjointe tenue à New York le 19 juillet 2018, et en particulier de leur intention de s'entendre sur les modalités de visites conjointes en Afrique. Le Secrétariat de l'ONU est disposé à leur apporter l'appui dont ils auront besoin.

71. Le 7 juillet 2019, la Conférence de l'Union africaine a adopté comme thème pour l'année 2020 « Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique ». À cet égard, je me félicite que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution [2457 \(2019\)](#) à l'appui de l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et je compte sur l'appui actif de tous les membres du Conseil ainsi que de l'Assemblée générale aux fins de la réalisation des objectifs de cette initiative, qui sont conformes à la Charte des Nations Unies, au

Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Étant donné que les 15 prochains mois seront déterminants pour la promotion de l'initiative, j'appelle la communauté internationale, la société civile et le secteur privé à soutenir les efforts en ce sens. Pour ma part, je continuerai de coordonner et de mobiliser l'appui des entités des Nations Unies afin de faire progresser cette initiative majeure.

72. Des élections devraient se tenir dans au moins 14 pays d'Afrique en 2020. Outre les domaines d'activité énoncés dans le présent rapport, le BNUUA, en étroite coordination avec la Division de l'assistance électorale Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, compte étudier les possibilités de renforcer l'appui de l'ONU à l'Union africaine dans le domaine électoral. La coopération au service du développement ainsi que la lutte contre les changements climatiques et les épidémies telles que l'Ebola seront également des moyens importants de consolider la paix et la sécurité sur le continent.

73. Je note avec satisfaction l'intensification des échanges entre le BNUUA et la Commission de l'Union africaine et ses États membres. Je suis également conscient du fait qu'il est indispensable de renforcer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les relations avec l'Union africaine. Dans le même ordre d'idées, j'ai rappelé que, dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Union africaine, le BNUUA jouait le rôle de principal intermédiaire et coordonnateur en matière de paix et de sécurité, et que la CEA jouait un rôle comparable en matière de développement. Eu égard à ces importantes responsabilités, je garde à l'esprit la nécessité de revoir le fonctionnement du BNUUA afin de mieux répondre à l'évolution des exigences découlant du renforcement du partenariat en matière de paix et de sécurité. Je procéderai donc dans les mois à venir à une évaluation de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine ainsi que de la structure et de la dotation en ressources du BNUUA, et je rendrai compte au Conseil de sécurité des résultats de cette analyse, conformément à la résolution [2320 \(2016\)](#).

74. Je rends hommage au Président de la Commission, Moussa Faki Mahamat, pour le rôle moteur qu'il continue de jouer et son attachement sans faille au partenariat avec l'ONU. Je tiens à remercier l'Union africaine, ses États membres, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de continuer de coopérer en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine, Hanna Serwaa Tetteh, ainsi qu'au personnel du BNUUA, de toutes les entités des Nations Unies et de l'Union africaine, qui contribuent à faire progresser la cause de la paix et de la sécurité en Afrique.